

MUTATIONS DE CHEMINS DANS LES REGIONS NON MENSUREES DE L'OBERLAND

METHODE DE MENSURATION SIMPLIFIEE

Les travaux techniques de mensuration sont, lors de mutations de chemins dans les régions non encore mesurées de l'Oberland, exécutées de façon très différente.

Très souvent les prescriptions techniques, comme elles existent pour la mise à jour des documents cadastraux, sont appliquées. Ceci conduit par expérience à de très hauts frais. Ceux-ci ne peuvent, dans la plupart des cas, être justifiés car, dans la règle, les valeurs mesurées existantes venant de mutations ne peuvent pas être incorporées dans une nouvelle mensuration suivante.

Afin de tenir ces frais dans un cadre justifiable des méthodes simplifiées sont à utiliser à l'avenir lors de mutations de chemins dans les régions non mesurées de l'Oberland.

Le déroulement des travaux suivant a fait ses preuves dans la pratique:

- 1.) Visite des limites avec les propriétaires du chemin et les propriétaires bordiers.
Mise au net des conditions de propriété avec éventuellement échanges de terrain.
Piquetage des limites aboutissantes.
- 2.) Matérialisation des limites aboutissantes
(bornes, chevilles, etc).
- 3.) Mesures locales des points limites matérialisés sur des objets existants (par ex.: gueulards, murs, bâtiments, etc).
- 4.) Représentation des conditions de propriété sur des plans existants (par ex.: plans d'exécution).
Toutes les surfaces des parcelles sont indiquées en valeurs approchées. Les surfaces de portions sont indiquées en ares (ev. 1/10 are).
- 5.) Sur les plans on indiquera l'origine du plan:
par ex.: "tracé de la route repris du plan d'exécution. Pas de mensuration".

- 6.) Le piquetage, la matérialisation et la mensuration définitifs des points limites auront lieu dans le cadre de la future nouvelle mensuration.
- 7.) Lors d'aménagement de chemin subventionné il faudra prendre contact préalablement avec l'Office cantonal des améliorations foncières, le notaire et le propriétaire du chemin.

Berne, le 15 novembre 1982

Le géomètre cantonal



Schneeberger

Annexe: 1 exemple de plan

Plankopie zu Planänderung Nr. 187

(Situation und neue Linienführung der Strasse aus dem Ausführungsplan übernommen)

